

## Appel à manifestation d'intérêt d'experts pour l'évaluation externe des propositions de projets socialement innovants.

### Animation du FISO PACA Fonds pour l'innovation sociale

#### **Préambule - Objet de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)**

Dans le cadre de l'instruction du nouveau fonds pour l'innovation sociale FISO en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ARII PACA - Agence régionale pour l'innovation et l'internationalisation des entreprises en région PACA - est mandatée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour coordonner l'analyse des candidatures reçues. La mobilisation d'expertise externe, à la carte en fonction de la complexité des dossiers et complémentaire à l'expertise des partenaires du fonds, a été retenue. A ce titre, l'ARII PACA constitue un pool d'experts qui pourront être sollicités pour assurer des missions d'évaluation/conseil ponctuels des propositions de projets d'innovation sociale reçues en réponse à l'appel à projets permanent FISO.

Le FISO vise à révéler et encourager les activités durables et solidaires de demain et soutenir la création d'emplois et de richesses par le soutien à des projets proposant une solution innovante permettant de répondre à des besoins sociaux et sociétaux pas ou mal satisfaits.

Les expertises recherchées s'inscrivent dans une ou plusieurs des dimensions mise à jour pour caractériser l'innovation sociale<sup>1</sup>.

#### **En particulier, l'ARII recherche des profils d'experts dans le ou les domaines suivants**

- Une spécialisation disciplinaire en relation avec les objets et questionnements de recherche du champ de l'innovation sociale sous ses différentes formes
- Une expertise et expérience avérées dans des domaines d'usages ou de pratiques sociales (en lien avec tout type de filière, secteur d'activité, métier,...)
- Une expertise avérée des concepts et méthodologies liées aux processus participatifs ou collaboratifs, et une expérience des pratiques de management des parties-prenantes (gouvernance, processus de décision, organisation...)
- Une expertise et expérience des chaînes de valeurs et modèles économiques hybrides (mixant ressources monétaires et non-monétaires), des modèles de partage de la valeur
- Une expertise d'outils d'évaluation permettant d'apprécier globalement les résultats et les impacts d'une activité
- Une bonne connaissance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou de territoires infrarégionaux

---

<sup>1</sup> **Guide de l'innovation sociale** – mars 2015 – CRESS PACA / LEST-CNRS <http://bit.ly/1ChOCiE>  
**Innovation sociale – Qualification** – janvier 2014 – Bpifrance - <http://bit.ly/1Vbidd9>

## Mission des experts sélectionnés et condition de rémunération

Deux types de mission pourront être confiés aux experts référencés.

1. **Note de lecture** : lecture, analyse et avis justifiés et argumentés sur un dossier de candidature, en s'appuyant sur une grille d'évaluation des projets et/ou sur un questionnaire spécifique (fournis par l'ARII). Chacune des évaluations sera rémunérée sur une base forfaitaire de 500 € HT, correspondant à une demi-journée de travail d'expertise pour l'évaluation d'une proposition de projet de 40 pages maximum.
2. **Note approfondie** : cette mission reprend la précédente (note de lecture) en la complétant par des échanges complémentaires avec le porteur (sur place ou par téléphone). La note approfondie contient la synthèse de ces échanges complémentaires et l'analyse globale de la candidature suivant la grille d'évaluation et/ou un questionnaire spécifique (base forfaitaire de 830 € HT, correspondant à une journée de travail).

## Conditions de candidature au recrutement des experts innovation sociale

- Joindre une **lettre de motivation** et un **CV** en une page, mentionnant la mission ou le poste occupé, la spécialité, les travaux de recherche – fondamentale ou appliquée - réalisés ou en cours en relation avec une thématique de l'appel à candidature, les références, les expériences et/ou les publications significatives
  - Etre disponible pour des interventions occasionnelles de courte durée (demi-journée ou journée) et à courte échéance (dans les 20 jours suivant la date de la demande d'intervention).
  - Attestation sur l'honneur quant au respect de la confidentialité des dossiers reçus et évalués
  - Attestation sur l'honneur concernant l'absence de conflit d'intérêt avec le projet et ses partenaires (à délivrer à chaque expertise/intervention).
- 
- **Appel à manifestation d'intérêt permanent** (ouvert jusqu'au 31/12/2016) : répondre à l'ARII par email à l'adresse suivante : [tguerin@arii-paca.fr](mailto:tguerin@arii-paca.fr)